

Grandir Ici !

Le Journal du Relais Petite Enfance des 2 Vallées Vertes



Intercommunalité
amie
des enfants

unicef
pour chaque enfant



SOMMAIRE DU JOURNAL

L'édito !

Page 3

Le calendrier des animations

Page 4

**L'info des parents /
assistant(e)s maternel(le)s**

Pages 5 à 13

**L'info des assistant(e)s
maternel(le)s**

Pages 14 à 18

**Informations et
numéros pratiques**

Page 19

L'EDITO !

Bonjour à toutes et à tous,

Au seuil de cette nouvelle année, je vous présente mes meilleurs vœux.

Que 2026 vous apporte la concrétisation de vos projets personnels et professionnels.

Une année rythmée au Relais Petite Enfance par des rendez-vous sur l'ensemble de la CC2VV.

Musique, éveil corporel, ateliers créatifs, autant de moments de rencontres, d'échanges et de découvertes pour les enfants.

J'espère vous accueillir encore plus nombreux(e)s, n'hésitez pas à venir avec vos idées, vos projets, je suis à votre écoute.

Bonne lecture et à bientôt au Relais.

Isabelle KOMIANC

Responsable et Animatrice du Relais Petite Enfance



LE CALENDRIER DES ANIMATIONS (JANVIER/FÉVRIER)

Secteur L'Isle-sur-le-Doubs

Mercredi 14 janvier : Animation partenariale Relais Petite Enfance/Microcrèche/Maison Louis Gaiffe
10h00 - sur inscription - Maison Louis Gaiffe (voir affiche)

Jeudi 28 janvier : Eveil musical
09h15 - Salle Simone Veil

Y vendredi 6 février : Eveil psychomoteur
09h30 - Salle Simone Veil

Jeudi 26 février : Eveil musical
09h15 - Salle Simone Veil

Vendredi 16 janvier : Animation
09h30-10h30 - Périscolaire

Vendredi 23 janvier : Yoga bébé
10h00 - Périscolaire

Vendredi 27 février : Yoga bébé
10h00 - Périscolaire

Secteur Rougemont

Jeudi 8 janvier : Animation
09h30 - Maison Associative et Culturelle

Jeudi 5 février : Animation
09h30 - Maison Associative et Culturelle

Secteur Pays-de-Clerval

Vendredi 9 janvier : Eveil psychomoteur
09h30 - Périscolaire

Mardi 20 janvier : Eveil corporel
09h30 - Périscolaire



Secteur Arcey

Vendredi 16 janvier : Animation
09h30-10h30 - Périscolaire

Vendredi 23 janvier : Yoga bébé
10h00 - Périscolaire

Vendredi 27 février : Yoga bébé
10h00 - Périscolaire

L'INFO DES PARENTS / AMAS

Nouvelle organisation des permanences publiques (avec ou sans rendez-vous)

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le Relais Petite Enfance Intercommunal a réorganisé ses permanences sur l'ensemble de la CC2VV.

MARDI
08h00 - 10h00

PÉRISCOLAIRE DE MONTENOIS

MARDI
14h00 - 16h00

**PÔLE DE PROXIMITÉ DE
ROUGEMONT**

MERCREDI
10h00 - 12h00

**1ER ÉTAGE DE LA MAIRIE
D'ARCEY**

JEUDI
14h00 - 16h00

**SIÈGE DE LA CC2VV
PAYS-DE-CLERVAL**

VENDREDI
14h00 - 16h00

**RELAIS PETITE ENFANCE DE
L'ISLE-SUR-LE-DOUBS**

Pour toutes autres demandes de rencontre je vous invite à me contacter :

Isabelle Komianc : rpe@cc2vv.fr / 06.71.95.64.78



NOUVEAU ! SECTEUR ROUGEMONT

En partenariat avec l'association "La lueur des contes", **le Relais Petite Enfance** vous propose un conte échange.

Trois temps de contes différents vous sont proposés :

- Lundi 23 février 2025
- Vendredi 6 mars 2026 à 9h30
- Vendredi 3 avril 2026 à 9h30

Attention, le public doit être le même aux trois interventions avec un maximum de 10 enfants.

Inscription au rpe@cc2vv avant le 16 février.



ANIMATION GALETTE

HISTOIRE &
BRICOLAGE

Mercredi 14 Janvier
2026

Maison Louis Gaiffe
14 Rue des Prés
Verts

L'Isle-sur-le-Doubs



Pot de l'amitié offert
après la séance

Sur inscription auprès du Relais Petite
Enfance

Mais quel bazar dans ta chambre !



Noël est passé avec son lot de cadeaux et donc de nouveaux jouets venus compléter ceux qui remplissent déjà bien les coffres et les étagères des chambres des enfants...

Parents, professionnels se retrouvent un jour à dire « Quel bazar ! » regardant un espace de jeu sens dessus-dessous : des cubes renversés dans l'évier de l'espace dinette, l'enfant cherchant à s'installer dans le lit des poupées tandis que celles-ci jonchent sur le sol...Et le rangement des chambres d'enfants est bien souvent source de conflits.

Alors pourquoi les enfants n'aiment-ils pas ranger ?

Le rangement est un point de vue d'adulte. Pour la plupart d'entre eux, les objets ont des places bien rangées et définies, alors que les plus jeunes ont besoin de les retrouver là où ils les ont mis pour la dernière fois !

Pour les enfants, le désordre rassure et puis la vision d'une chambre remplie de tous les jouets, c'est plus amusant, ça incite à la créativité et aux expériences, bien plus qu'une chambre rangée !

Le jeu libre, un jeu d'exploration !

Les petits naissent avec une curiosité innée, un profond désir d'apprendre et, de grandes capacités d'imagination. Le jeu libre lui donne le terrain nécessaire pour tester son environnement, réaliser des expériences libres et de manière autonome pour en comprendre toutes les composantes. Et toutes ces expériences vont bien sûr créer du bazar !

Exemple : un enfant qui cherche à entrer dans un lit de poupées, qui vide des cubes dans une bassine donne du sens à son jeu : celui de la curiosité scientifique celle de la mesure volumique. Il va chercher à voir si son corps peut entrer dans le lit, s'il a encore de la place pour y mettre d'autres jouets, ou s'il est trop grand. Il va également par ce jeu expérimenter son schéma corporel. Idem avec les cubes qu'il va vider dans la bassine. Bien sûr que l'enfant les détourne de leur utilisation première mais surtout, peut-être s'interroge-t-il : en faut-il encore pour la remplir ?

Pour que le jeu libre soit générateur de joies et de découvertes, le matériel mis à disposition doit correspondre à un besoin de découverte et de compréhension du monde, de sécurité. Les jeux doivent porter la norme NF ou CE, être en bon état, propres et adaptés à l'âge des enfants.



Les limites du jeu libre

La gestion des jeux libres et donc parfois du « bazar » peut devenir difficile quand il y a plusieurs enfants dans la même pièce et qu'ils n'ont pas les mêmes intérêts ludiques. Dans leur démarche exploratoire, chacun peut se gêner, ce qui peut créer conflits, pleurs. Les interactions négatives qui sont inévitables peuvent être alors canalisées par :

- La mise à disposition de plusieurs jouets identiques permettant à chacun d'explorer selon son âge et sa créativité, sans se gêner et pour le bien-être de tous.
- L'accompagnement sécurisant de l'adulte afin de permettre à tous les enfants de cohabiter sans se gêner (aller vers l'enfant en pleurs, le rassurer par un contact physique, un câlin, lui proposer une autre expérience similaire à la précédente ...)
- Dans l'exemple précédent un autre contenant pour mettre ses cubes, puisque c'est son intérêt du moment.
- La visibilité de l'adulte : ce qui ne veut pas dire jouer en permanence avec l'enfant mais se montrer observateur, à l'écoute, tranquille et bienveillant. Cette sécurité affective facilitera les jeux autonomes, les interactions positives entre les enfants et la gestion des conflits.

L'observation va permettre aux adultes de comprendre ce qui intéresse les enfants dans le jeu et de pouvoir féliciter, encourager par un sourire ou une parole sans intervenir.

Il pourra aussi enrichir un jeu et les idées de l'enfant en lui donnant un jouet pour compléter ses explorations. En cas de risque, il pourra aussi l'inviter à orienter son action autrement.

Il ne fera pas à sa place, il l'aidera juste un peu plus afin de faciliter son développement.

La place du rangement

Le rangement n'est pas source de plaisir pour l'enfant, c'est contraignant, compliqué, il préfère sortir les choses. Pour autant, il doit apprendre à ranger, à le faire et réussir même s'il éprouve du déplaisir. C'est un pas vers ce qui l'attend plus tard lors de sa vie d'élève, d'étudiant et professionnelle.

Comme faciliter le rangement ?

La coopération est facilitatrice. En initiant le rangement, en mettant l'enfant à contribution, l'adulte encouragera ce dernier. Certains défis permettent d'augmenter l'envie : « On essaie de tout ranger en 5 mn et après on pourra regarder un livre ensemble... » L'adulte évitera le chantage, non éducatif...

Il y a des moments plus propices au rangement qui permettent aussi d'installer des rituels : avant le repas, avant d'aller au lit...

Il est important de rester souple et de ne pas vouloir qu'une chambre d'enfant soit impeccable. Des jouets pourront trouver leur place dans un coffre, d'autres sur des étagères. L'enfant doit ressentir qu'il a un minimum d'autonomie dans son espace de vie.

Par contre, l'enfant doit apprendre à respecter les pièces communes (cuisine, salon) demandant un minimum d'ordre.

Par ailleurs, une seule chose à la fois doit lui être demandée et de manière précise : Dire « Ranges ta chambre », insécurise l'enfant qui ne sait pas toujours par où commencer.

En savourant à haute voix le plaisir d'une chambre rangée, en le verbalisant, l'adulte permettra à l'enfant de prendre conscience de ce qui a été fait. Enfin, rien ne vaut l'exemple !

Le rangement c'est aussi une affaire d'âge. En effet il doit être progressif, selon l'âge de l'enfant.

- Avant 12 mois, l'adulte pourra montrer et ranger avec l'enfant et verbaliser les gestes qu'il fait. « Les poupées vont dans le lit, les cubes dans leur boite... »
- Vers 2 ans, on peut associer l'enfant à l'ordre du rangement. « On range déjà les voitures ou les animaux ? »
- Vers 3 ans : l'adulte peut organiser le rangement « Je range les livres et toi tu ranges les cubes, ça te va ? »

Peu à peu, l'enfant pourra être capable de ranger et éprouver du plaisir à le faire, notamment avec l'adulte et pourquoi pas un jour faire du rangement un acte naturel.



Retour sur une enquête autour des écrans menées par une étudiante infirmière PMI

Merci aux assistantes maternelles qui ont été contactées et qui ont pris le temps de répondre.

Les assistantes maternelles sollicitées sont âgées de 31 à 67 ans et ont des agréments allant de 1993 à 2025.

La plupart du temps, les assistantes maternelles utilisent les écrans majoritairement le matin et le soir. Le plus grand nombre d'entre elles les utilisent entre 10 et 20 min le matin et le midi et entre 30 min et plus l'après-midi et le soir.

Utilisation des écrans

Les assistantes maternelles interrogées n'utilisent jamais les écrans, ou bien alors de manière occasionnelle (avant les vacances, pour un anniversaire, ou encore de temps en temps pour un dessin animé et/ou bricolage)

Utilisation des écrans dans le cadre de l'accueil chez les assistantes maternelles

- Utilisation pour des activités du type bricolage, recettes de cuisine...
- Utilisation pour des musiques, danses...
- Utilisation pour des dessins animés afin de faire patienter lors de la préparation des repas ou pour décompresser après l'école
- Pas d'utilisation car on peut s'en passer en faisant des activités autres que sur les écrans (imprimer les recettes par exemple).

Que pensent les parents des écrans ?

- Beaucoup de parents ne veulent pas d'écrans
- Certains sont mitigés, ils veulent mais à condition que cela soit limité
- D'autres autorisent les écrans complètement

Conclusion : Le ministère de la santé rappelle que l'exposition aux écrans est formellement proscrite avant 3 ans. (Loi du 3 juillet 2025).

Un ourson tout doux

Matériel :

- 2 boîtes de camembert, coton, disques à démaquiller, yeux mobiles, carton rose et noir, colle.

Déroulement :

- Découper un museau rond dans le carton rose.
- Découper ensuite un nez en forme de triangle arrondi et une bouche en demi-cercle dans le carton noir.
- Coller le nez et la bouche sur le museau.
- Remplir les 2 boîtes de coton, coller les yeux, le museau, les pattes et les oreilles.
- Coller la tête au corps au pistolet à colle ou à la colle forte.



(Ronde ludique à partir de 4 ans)
Un ours est au centre Les danseurs font la ronde autour en scandant :

Monsieur l'Ours réveille toi!
Tu as bien trop dormi comme ça.
Attention au bout de 3
Monsieur l'ours s'éveillera
1 2 3 !

A 3, l'ours s'éveille et tente d'attraper les enfants qui s'enfuient à l'endroit choisi comme refuge. Les enfants attrapés deviennent « ours » et le jeu reprend.

Messieurs Ours réveillez-vous!
Vous allez devenir fous
Messieurs Ours Réveillez-vous!
1 2 3 !

A 3, les ours s'éveillent et tentent d'attraper les enfants qui s'enfuient à l'endroit choisi comme refuge.
On change d'ours à ce tour là.

NB : La boîte de camembert peut être décorée avec de la peinture, du collage papier, des prospectus.

L'INFO DES AMAS



Au service de notre protection sociale

Pajemploi : une déclaration par enfant à partir de janvier 2026

A compter de la période déclarative de janvier 2026 (**ouverture du service le 25 janvier 2026**), les modalités de déclaration évoluent pour les particuliers employeurs d'assistant(e)s maternel(le)s.

Cette évolution introduit une déclaration par enfant accueilli, conformément aux éléments définis dans chaque contrat de travail.

Pourquoi cette évolution ?

La mise en place de la déclaration par enfant permettra :

- Un calcul plus précis de vos droits au **Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG)** et de vos cotisations, réalisé pour chaque enfant ;
- Une simplification de vos démarches, ainsi que celles de votre assistant maternel, notamment pour la prise en compte de ses droits (chômage, retraite...).



Particuliers employeurs : ce qui change pour vous !

Jusqu'à présent, la garde de plusieurs enfants était effectuée via une seule déclaration mensuelle. Dès janvier 2026, vous devrez saisir une déclaration distincte pour chaque enfant accueilli par votre assistant maternel.

Exemple :

Si vos deux enfants sont gardés 8 heures chacun, vous réaliserez deux déclarations séparées (8 heures et le salaire correspondant pour chaque enfant), conformément aux contrats de travail.

Bon à savoir

- Les gardes d'enfants à domicile ne sont pas concernées par la déclaration par enfant.
- Le complément de libre choix du mode de garde (CMG) reste versé sous conditions d'âge :
 - pour tout enfant jusqu'au mois anniversaire de ses 6 ans,
 - ou 12 ans si vous êtes une famille monoparentale.

Pour vous accompagner, des guides pas à pas sont disponibles en ligne. Retrouvez-les sur la page [Urssaf service Pajemploi](#).

Assistants maternels : ce qui change pour vous !

Ce changement vous permettra de bénéficier de documents plus détaillés :

- Vous recevrez désormais un bulletin de salaire par enfant accueilli, disponible sur [votre espace en ligne Pajemploi](#) ;
- Vos récapitulatifs mensuels de salaires et d'abattements fiscaux présenteront des montants détaillés pour chaque enfant déclaré.



Vos droits à la formation continue

En tant qu'assistant(e) maternel(le), voici vos droits en formation par an :



58 h

Vous avez le droit jusqu'à **58 heures de formations** soit une ou plusieurs formations de votre choix.

100 %

Vos formations sont **100% financables par IPERIA** dans le cadre du Plan de Développement des Compétences

5,57€ / h + 16 € de frais de repas

Suivre une formation vous donne droit à une **allocation de formation de 5,57€ par heure de formation+ 16 € de frais de repas**

Vous pouvez également consulter le site : <https://www.iperia.eu/>





Le Relais Petite Enfance organise 3 formations sur l'année 2026 !

Je vous invite à vous inscrire dès à présent, je vous accompagne dans l'élaboration
du dossier : rpe@cc2vv.fr ou 06.71.95.64.78

Une journée de recyclage SST - Samedi 25 avril 2026 (L'ISLE-SUR-LE-DOUBS)

Objectif : Effectuer une révision globale de tous les gestes de secourisme et une actualisation des techniques de secourisme.

Point clés :

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention et des secours dans l'entreprise
- Protéger de façon adaptée, examiner la victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- Secourir la victime de manière appropriée
- Caractériser et participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention dans une situation de travail

Le sommeil de l'enfant - Samedi 2 et 23 mai 2026 à 14h00 (L'ISLE-SUR-LE-DOUBS)

J'apprends à identifier les éléments favorisant un bon sommeil chez le jeune enfant et à mettre en place des pratiques adaptées. Cette formation m'aidera également à me coordonner avec les habitudes déjà instaurées par la famille pour garantir un accompagnement harmonieux et respectueux des besoins de l'enfant.

Préparation du certificat « Sauveteur Secouriste du Travail » (SST) - (Rougemont)

Pour intervenir face à une situation d'accident du travail, j'apprends les gestes et postures pour porter secours à toute personne victime d'un accident ou d'un malaise.

Pour ce faire, j'acquière des compétences pour protéger de façon adaptée, examiner la victime, garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime, la secourir de manière appropriée. De plus, grâce à cette formation, je sais me situer en tant qu'acteur sauveteur secouriste du travail et je peux contribuer à la prévention des risques professionnels pour mon activité et dans la limite de mon champ de compétence et d'autonomie.

Liste des formations des relais de secteurs de simple demande.



INFORMATIONS ET NUMÉROS PRATIQUES

*Le relais est un service gratuit géré par la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes.
Il fonctionne grâce au soutien financier de la CAF, du Conseil départemental du Doubs et des communes partenaires.*

RELAIS PETITE ENFANCE INTERCOMMUNAL

3, rue du stade
25250 L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
06.71.95.64.78
rpe@cc2vv.fr

Adresse postale :

CC2VV - Service RPE
23, avenue Gaston Renaud
25340 PAYS-DE-CLERVAL

IRCEM (RETRAITE, PRÉVOYANCE, DIF...)

09.80.98.09.90
www.ircem.com

FRANCE TRAVAIL

www.francetravail.fr

MONTBÉLIARD

SERVICE EMPLOYEUR : 08.26.08.08.90
ACCUEIL ALLOCATAIRE : 39 49

BESANÇON

SERVICE EMPLOYEUR : 08.26.08.08.25
ACCUEIL ALLOCATAIRE : 39 49

DREETS BOURGOGNE-FRANCHE-COMté

03.63.01.70.00

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU DOUBS

www.caf.fr - 08 20 25 25 30
3 rue L. Blum - 25200 MONTBÉLIARD
2 rue D. Papin - 25000 BESANÇON

URSSAF - MONTBÉLIARD / BELFORT

12 rue Stoltz
90020 BELFORT CEDEX
08.20.39.59.09
www.belfort.urssaf.fr

URSSAF - BESANÇON

2 rue D. Papin - 25000 BESANÇON
08.20.39.52.21
www.urssaf.fr

CENTRE PAJEMPLOI - LE PUY-EN-VELAY

08.20.00.72.53
www.pajemploi.urssaf.fr

PERMANENCES DU RELAIS : Accueil sans rendez-vous ou par téléphone

Mardi :

- 08h00 - 10h00 : Péri scolaire de Montenois
- 14h00 - 16h00 : Pôle de proximité de Rougemont

Mercredi :

- 10h00 - 12h00 : Salle de convivialité d'Arcey

Jeudi :

- 14h00 - 16h00 : Siège de Pays-de-Clerval

Vendredi :

- 14h00 - 16h00 : Relais Petite Enfance - L'Isle-sur-le-Doubs